

1 : Identification de la substance/Préparation et société

1.1 IDENTIFICATION DU PRODUIT

NOM DU PRODUIT : Peinture acrylique – Bleu céruléen 600053

COULEUR : Bleu céruléen

1.2 UTILISATIONS IDENTIFIÉES PERTINENTES DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE ET UTILISATIONS DÉCONSEILLÉES

À base d'eau, peinture par artiste, amateur et étudiants

1.3 COORDONNÉES DE LA SOCIÉTÉ :

NOM : Tianchang Jiafeng Peinture Material Co., Ltd

ADRESSE : Village de Shizhuang, ville de Zhengji, ville de Tianchang, province d'Anhui, Chine

TÉL : +86-550-7964322

TÉLÉCOPIE : +86-550-7964422

PERSONNE DE CONTACT : Chen Feng

ADRESSE E-MAIL : Chen-feng@jabp.com

1.4 TÉLÉPHONE D'URGENCE

TÉL : +86-550-7964322

2. Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n°. 1272/2008

Le produit n'est pas classé selon le règlement CLP.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 : Le produit est étiqueté selon le règlement CLP.

- Pictogrammes de danger : Non applicable
- Mention d'avertissement : non applicable
- Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage: Non applicable
- Mentions de danger : Non applicable
- Conseil de prudence : Non applicable
- Éléments d'étiquetage supplémentaires :

EUH211 : Attention ! Des gouttelettes respirables dangereuses peuvent se former lors de la pulvérisation. Ne pas respirer les aérosols ou brouillards.

· 2.3 Autres dangers

Aucun ingrédient ne répond aux critères PBT/vPvB conformément à l'annexe XIII.

Aucun ingrédient identifié comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne selon le Règlement (UE) 2017/2100.

3. Composition/informations sur les composants

3.1 Substances Information non pertinente.

3.2 Mélanges

Nom de l'ingrédient Numéro CAS Proportion selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Bleu céruléen

Eau 7732-18-5 43,68 % Non classé

2-amino-2-méthylpropanol 124-68-5 0.30% SkinIrrit.2 H315

Irritation des yeux. 2H319

Chronique aquatique 3 H412

Cellulose, éthyl 2-hydroxyéthyl éther 9004-58-4 0,40 % Non classé

2-phénoxyéthanol 122-99-6 0,50 % Acute Tox. 4H302

Irritation des yeux. 2H319

Copolymère d'acrylate de butyle et de méthacrylate de méthyle 25852-37-3 20,00 % Non classé

Acide 2-propénoïque, 2-méthyl-, polymère avec le 2-propénoate d'éthyle 25212-88-8 1,00 % Non classé

Carbonate de calcium 471-34-1 20,00 % Non classé

29H,31H-phthalocyaninato(2-)-N29,N30,N31,N32 cuivre(P.B.15) 147-14-8 2.04% Non classé

Polychloro phtalocyanine de cuivre (P.G.7) 1328-53-6 0,20 % Non classé

Dioxyde de titane (P.W.6) 13463-67-7 11.88% Carc.2 H351

4. Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Après contact avec la peau : en cas de contact avec la peau ou les cheveux, rincer la peau et les cheveux à l'eau courante (et au savon si disponible). Consulter un médecin en cas d'irritation.

Après contact avec les yeux : Si ce produit entre en contact avec les yeux : laver immédiatement avec de l'eau.

Si l'irritation persiste, consulter un médecin. Le retrait des lentilles de contact après une blessure à l'œil ne doit être effectué que par du personnel qualifié.

Après ingestion: Faire boire immédiatement un verre d'eau. Les premiers secours ne sont généralement pas nécessaires. En cas de doute, contacter un centre antipoison ou un médecin.

Après inhalation : Si des fumées, des aérosols ou des produits de combustion sont inhalés, s'éloigner de la zone contaminée. Ces mesures sont généralement inutiles.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés.

Aucune date disponible

4.3. Indication de toute attention médicale immédiate et traitement spécial nécessaire :

Information non disponible.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction appropriés Il n'y a aucune restriction quant au type d'extincteur pouvant être utilisé. Utilisez des moyens d'extinction adaptés à la zone environnante.

5.2 Produits de combustion et gaz résultants Oxyde de carbone (CO) Dioxyde de carbone (CO₂) Autres produits de pyrolyse typiques de la combustion de matières organiques.

5.3 Équipement de protection spécial Éviter la contamination par des agents oxydants, c'est-à-dire des nitrates, des acides oxydants, des agents de blanchiment chlorés, du chlore de piscine, etc., car une inflammation peut en résulter.

6. Mesures en cas de déversement accidentel

6.1 Protection individuelle Nettoyer régulièrement les déchets et les déversements anormaux. Éviter de respirer la poussière et tout contact avec la peau et les yeux. Porter des vêtements de protection, des gants, des lunettes de sécurité et un respirateur anti-poussière. Utiliser des procédures de nettoyage à sec et éviter de générer de la poussière.

6.2 Protection de l'environnement Sans objet

6.3 Méthodes pour

nettoyage Sans objet

6.4 Référence à d'autres rubriques Toute information relative à la protection individuelle et à l'élimination est donnée dans les rubriques 8 et 13.

7. Manipulation et STOCKAGE

7.1 Précautions de manipulation Conserver dans un endroit frais et sec dans des récipients hermétiquement fermés. Éloignez toute source d'inflammation – Ne fumez pas.

7.2 Précautions de stockage Stocker dans un endroit frais. Stocker à l'écart des substances inflammables.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Information non disponible.

8. Contrôle de l'exposition / protection individuelle

8.1 Protection respiratoire Pas nécessaire.

8.2 Protection des mains Le matériau des gants doit être imperméable et résistant aux produits/à la substance/à la préparation. En raison d'un test manquant, aucune recommandation sur le matériau des gants ne peut être donnée pour le produit/la préparation/le mélange chimique. Sélection du matériau du gant en tenant compte des temps de pénétration, du taux de diffusion et de la dégradation

8.3 Protection des yeux Non requis

8.4 Protection de la peau Généralement, le produit n'irrite pas la peau. En cas de contact avec la peau ou les cheveux, rincer la peau et les cheveux à l'eau courante (et au savon si disponible)

9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence Pâte Auto-inflammabilité Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

Couleur

Bleu céruléen Propriétés explosives Dose de produit non présente danger d'explosion

Odeur Non Propriétés comburantes Non disponible

PH 8-9 Pression de vapeur Non disponible

Point d'ébullition/intervalle d'ébullition Non disponible Densité relative 1,20-1,30 g/cm³

Point/intervalle de fusion Non disponible Solubilité dans l'eau

Non (après séchage)

Point d'éclair Non disponible Coefficient de partage Non disponible

Inflammabilité Non Autres Non

10. Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité. Il n'y a pas de risques particuliers de réaction avec d'autres substances dans les conditions normales d'utilisation.

10.2. Stabilité chimique. Le produit est stable dans des conditions normales d'utilisation et de stockage

10.3. Possibilité de réactions dangereuses. Aucune réaction dangereuse n'est prévisible dans des conditions normales d'utilisation et de stockage.

10.4. Conditions à éviter Aucune en particulier. Cependant les précautions habituelles utilisées pour les produits chimiques doivent être respectées.

10.5. Matériaux incompatibles

Information non disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Non

11. Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

- Toxicité aiguë : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Corrosion cutanée/irritation cutanée : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Lésions oculaires graves/irritation oculaire : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Sensibilisation respiratoire ou cutanée : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Mutagénicité sur les cellules germinales : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Cancérogénicité : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité pour la reproduction : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Résumé de l'évaluation des propriétés CMR : Non classé comme produit CMR.
- STOT-exposition unique : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- STOT-exposition répétée : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Danger par aspiration : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 Informations sur les autres dangers

11.2.1 Propriétés des perturbateurs endocriniens :

Aucun ingrédient n'est considéré comme ayant des propriétés de perturbateur endocrinien vis-à-vis de l'homme car il répond aux critères énoncés dans la section A du règlement (UE) n° 2017/2100.

11.2.2 Autres informations : Aucune autre information pertinente connue sur les effets néfastes sur la santé.

12. Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général : : Le produit n'est pas considéré comme nocif pour les organismes aquatiques ni comme n'entraînant d'effets néfastes à long terme sur l'environnement.

Dangereux pour le milieu aquatique, à court terme (aigu) :: Non classé

Dangereux pour le milieu aquatique, à long terme (chronique) :: Non classé

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune information supplémentaire disponible

12.3. Potentiel bioaccumulatif

Aucune information supplémentaire disponible

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information supplémentaire disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange ne contient aucune substance évaluée comme PBT ou vPvB.

selon le règlement REACH (CE) 1907/2006 modifié par le règlement (UE) 2020/878

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Aucune information supplémentaire disponible

12.7. Autres effets indésirables

· Remarques générales : WGK1 (Règlement allemand) (auto-évaluation) : Faible danger pour les eaux.

Ne pas laisser de grandes quantités de produit atteindre les eaux souterraines, les cours d'eau ou les égouts.

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes d'élimination Ne pas laisser l'eau de lavage de l'équipement de nettoyage ou de traitement pénétrer dans les égouts.

13.2 Dangers lors de l'élimination Non

14. Informations sur les transports

État du transport : Important ! Les déclarations ci-dessous fournissent des données supplémentaires sur la classification Dot répertoriée.

La classification de transport indiquée ne traite pas des variations réglementaires dues aux changements de taille de colis, de mode d'expédition ou d'autres descripteurs réglementaires.

Département américain des transports

Nom d'expédition : IMDG NON RÉGLEMENTÉ

14.1 Numéro ONU Non

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU Non

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non

14.4 Groupe d'emballage Non réglementé

14.5 Dangers pour l'environnement Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Non

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de MARPOL73/78 et au code IBC Non réglementé

15. Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation en matière de sécurité, de santé et d'environnement sp

Règlements de l'UE

Ne contient aucune substance REACH avec les restrictions de l'annexe XVII

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance de l'annexe XIV de REACH

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 649/2012 de l'ueParlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux.

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants

15.2 Évaluation de la sécurité chimique : Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée.

16. Autres informations

16.1 Indication des modifications :

Aucun.

16.2 Abréviations et acronymes :

ADR : Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par route (Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route).

IMDG : Code maritime international pour les marchandises dangereuses.

IATA : Association internationale du transport aérien.

CAS : Chemical Abstracts Service (division de l'American Chemical Society)

DNEL : niveau dérivé sans effet (REACH)

PNEC : Concentration prédite sans effet (REACH)

PBT : Persistant, Bioaccumulable et Toxique

vPvB : très persistant et très bioaccumulable

SVHC : Substance extrêmement préoccupante

LD50 : Dose létale, 50 %

CL50 : concentration létale, 50 %

CE50 : Concentration de l'effet maximal, 50 %

CSEO : concentration sans effet observé

Toxicité aiguë. 3 : Toxicité aiguë, catégorie de danger 3

Toxicité aiguë. 4 : Toxicité aiguë, catégorie de danger 4

Skin Irrit.2: Corrosion/irritation cutanée, catégorie de danger 2

Barrage des yeux. 1 : Lésions/irritations oculaires, catégorie de danger 1

Irritation des yeux. 2 : Lésions/irritations oculaires, catégorie de danger 2

STOT SE 3 : Toxicité spécifique pour certains organes cibles après exposition unique, catégorie de danger 3

carc. 2 : Cancérogénicité, catégorie de danger 2

Aquatic Acute 1 : Danger aquatique à court terme (aigu), catégorie de danger 1

Aquatic Chronic 2 : Danger aquatique à long terme (chronique), catégorie de danger 2

Aquatic Chronic 3 : Danger aquatique à long terme (chronique), catégorie de danger 3

· 16.3 Références bibliographiques clés et sources de données :

<https://echa.europa.eu/>

<https://chem.nlm.nih.gov/>

<https://www.osha.gov/>

<http://www.unece.org/>

<http://www.imo.org/>

<https://www.dguv.de/>

<https://epa.govt.nz/>

<http://www.ilo.org/>

<https://www.phmsa.dot.gov/>

· 16.4 Classification des mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) 1207/2008 [CLP] :

Voir la section 2.1 (classement).

· 16.5 Phrases H et EUH pertinentes (numéro et texte intégral) :

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H315 Provoque une irritation cutanée

H319 Provoque une sévère irritation des yeux

H351 Susceptible de provoquer le cancer

H412 Nocif pour la vie aquatique, entraîne des effets néfastes à long terme

16.6 Conseils d'entraînement :

Les travailleurs doivent être éduqués et formés afin qu'ils puissent lire les fiches signalétiques et comprendre les dangers, et savoir comment travailler en toute sécurité avec des produits dangereux.

16.7 Informations complémentaires

Le contenu et le format de cette fiche de données de sécurité sont conformes au règlement (CE) n° 1907/2006, son amendement au règlement (UE) n° 2020/878 et (CE) n° 1272/2008.

Les informations contenues dans cette fiche signalétique ont été obtenues auprès de sources que nous estimons fiables. Cependant, les informations sont fournies sans aucune garantie, expresse ou implicite, quant à leur exactitude. Les conditions ou les méthodes de manipulation, de stockage, d'utilisation ou d'élimination du produit échappent à notre contrôle et peuvent dépasser nos connaissances. Pour cette raison et d'autres, nous n'assumons aucune responsabilité et déclinons expressément toute responsabilité en cas de perte, de dommage ou d'express résultant de ou lié de quelque manière que ce soit à la manipulation, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette fiche signalétique a été préparée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé comme composant dans un autre produit, ces informations MSDS peuvent ne pas s'appliquer.

.***** Fin
du document